

# REMALARD (Orne)

## Manoir de Brigemont

### Croisée

*Premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle*



Il ne subsiste de cette croisée que les châssis de ses compartiments du haut. Si les vestiges peuvent sembler bien faibles, leur intérêt est cependant de première importance puisqu'ils présentent un exemple précoce de recouvrement des volets sur les vantaux vitrés et permettent de mieux comprendre la genèse d'un procédé encore utilisé aujourd'hui. Nous compléterons cette étude par un autre châssis retrouvé au manoir des Rosiers à Réveillon, proche du premier aussi bien par sa localisation que par sa conception.

### *La menuiserie*

Les vantaux vitrés sont constitués traditionnellement d'un cadre assemblé à tenons et mortaises non traversées dont les chants intérieurs sont parcourus par une feuillure aux deux faces pour installer les volets et la vitrerie.

Les volets sont assemblés de la même façon, mais sont séparés par un montant intermédiaire délimitant deux panneaux. Seule leur face extérieure est moulurée en périphérie de chanfreins arrêtés et de doucines sur le montant intermédiaire. La jonction entre les vantaux vitrés et les volets est réalisée par un recouvrement, c'est-à-dire par une feuillure qui permet d'encaster partiellement les volets et de leur faire recouvrir les vantaux vitrés. Nous ne développerons pas l'histoire de cette technique qui est à la base de toutes les croisées fabriquées aujourd'hui. Il faut par contre souligner ici la genèse du procédé. L'utilisation d'un volet à bâti et panneaux implique une épaisseur minimum de sa structure pour lui assurer une rigidité suffisante. Toutefois, l'emploi concomitant de pentures à charnière n'autorise guère d'augmenter cette épaisseur sans faire de même sur le vantail vitré pour conserver les parements intérieurs au même nu. Deux procédés permettent cependant de gagner quelques précieux millimètres. Le premier consiste à pousser une feuillure à l'extérieur du volet pour l'approcher de la vitrerie<sup>1</sup> et le second à donner aux éléments de son bâti une section légèrement trapézoïdale<sup>2</sup> pour avoir un chant intérieur suffisamment large au droit des assemblages et un bord plus fin en raccord avec le vantail vitré<sup>3</sup>. Dans ce cas les pentures à charnière peuvent être conservées et posées à plat sans difficulté. Ici, comme sur les croisées de l'aile Longueville du château de Châteaudun, réalisées entre 1511 et 1516<sup>4</sup>, le menuisier a pratiqué un recouvrement. Il ne peut cependant être important (7 à 8 mm) puisqu'il nécessite la déformation des pentures à charnière en soulevant quelque peu leurs nœuds (fig. 1.3 et 2.7). Plus tard, ce problème sera résolu en adoptant des fiches aux ailes entaillées ou des fiches à lacets. Au demeurant, on notera la faible épaisseur (20 à 22 mm) de ces volets qui ne sont pas plus épais que les modèles à section trapézoïdale. D'une façon générale, le recouvrement au XVI<sup>e</sup> siècle est assez fin et l'encastrement des bâtis important, même après l'adoption des fiches. On peut penser que cette habitude provient de cette première technique qui ne permettait aucun autre choix. On remarquera que la périphérie des volets est moulurée d'un simple chanfrein, comme à Châteaudun, alors que par la suite le quart-de-rond,

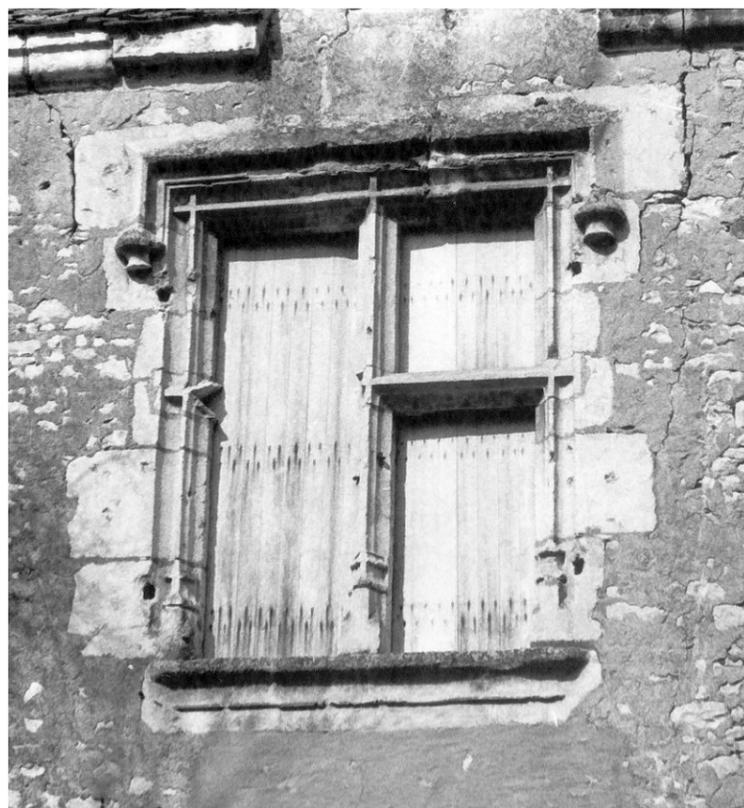


Fig. E.1 - Croisée du manoir en 1978  
Cliché Marie-Hélène Since (DRAC de Normandie)

- 1 Voir un manoir de la région nord de La Flèche (étude n°72009), le château de Bois Orcan à Noyal-sur-Vilaine (étude n°35005), le manoir de Langle à Hotot-en-Auge (étude n°14010). Voir également les relevés suivants du Centre de recherches sur les monuments historiques (ministère de la Culture) : manoir de la Perrine de Cry à Avoise (Sarthe) ; manoir de la Maldemeure à Champigné (Maine-et-Loire) ; château de Sancé à Saint-Martin-d'Arcé (Maine-et-Loire).
- 2 Voir nos études des châssis du Guédeniau (étude n°49002), de la région du Mans (étude n°72003) et de Vernantes (étude n°49003).
- 3 Dans quelques cas, les menuisiers n'ont pas usé de ces subterfuges, mais les volets peu épais (environ 20 mm) sont alors fragiles : anciens prieurés de Mirebeau (étude n°86002) et de Daumeray (étude n°49006).
- 4 Selon étude et relevé du Centre de recherches sur les monuments historiques.

avec ou sans carré, deviendra systématique. Quant aux panneaux, dont l'usure est telle qu'il est difficile de restituer leur profil initial, ils sont affleurés à l'intérieur et moulurés de gorges très plates à l'extérieur qui font penser aux enroulements des serviettes plissées du fait de leur irrégularité (fig. 2.3).

## La serrurerie

La rotation des vantaux vitrés et des volets est assurée par des pentures à charnière. Bien que leur emploi soit mieux adapté à des bâtis affleurés au même nu intérieur, la modestie du recouvrement a permis de les utiliser en rehaussant légèrement les nœuds des charnières (fig. 1.3 et 2.7). Quant à la fermeture, elle s'effectue par une targette sur les vantaux (fig. 1.5) et un loquet sur les volets (fig. 1.4), ces ouvrages étant encloués, c'est-à-dire que leur platine dissimule le pêne ou la clenche. Aux angles des vantaux, des équerres intérieures renforcent les assemblages (fig. 1.6 et 1.7). Tous ces ouvrages sont découpés et reperçés, les ajours étant rehaussés par un tissu rouge (fig. 2.4 et 2.5). Malgré l'absence de ces tissus par endroits, des coups de ciseau délimitent sans ambiguïté leurs anciens emplacements (fig. 2.6).

## Le manoir des Rosiers à Réveillon

Le manoir des Rosiers est situé à vingt kilomètres de celui de Brigemont. Il permet d'étudier un troisième exemple du même type de recouvrement du volet sur le vantail vitré. Le volet (largeur 565 mm / hauteur 615 mm / épaisseur 22 mm) est par contre plus ouvragé, puisqu'il présente des plis de serviette aux deux faces (fig. 3.1 et 3.2). Ceux qui ornent l'intérieur présentent la même caractéristique qu'à Rémalard, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas découpés à leurs extrémités (fig. 3.3). Vu la similitude de ces curieux plis de serviette, on peut s'interroger sur une provenance unique. Le recouvrement, ici plus épais (11 mm), a contraint le serrurier à procéder autrement pour adapter les pentures à charnière. Plutôt que de soulever légèrement les platines pour déporter quelque peu les nœuds, il les a fait s'enrouler sous le niveau des pentures pour compenser l'épaisseur du recouvrement (fig. 3.5). On peut bien évidemment inverser l'observation en émettant l'hypothèse que le menuisier a calculé son recouvrement en fonction du diamètre des nœuds. Le reste de la serrurerie est proche de celle de Rémalard. Le loquet n'est toutefois pas encloué (fig. 3.6) et les bâtis ne sont pas renforcés par des équerres. Comme à Châteaudun et à Rémalard, le recouvrement est mouluré d'un chanfrein. Si l'on ne connaît pas la date d'édification des Rosiers, Philippe Siguret signale cependant qu'en 1511, les frères Quélain firent donation à la collégiale de Toussaint de Mortagne des lieux, terre et métairie des Rozières et que le manoir ne fut sans doute construit que dans les années suivantes<sup>5</sup>.

## Datation

L'adoption de volets à bâti et panneaux en lieu et place de volets à lames, l'utilisation d'un recouvrement et de platines de serrurerie quadrangulaires, l'absence de bâti dormant et les dates données par le château de Châteaudun et le manoir des Rosiers nous incitent à dater ces vestiges du premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces trois exemples permettent de montrer que la technique du recouvrement précède l'adoption des bâtis dormants et possède une période durant laquelle les pentures à charnières sont conservées et adaptées avant de mettre au point le ferrage par des fiches.

**Remerciements :** aux propriétaires des deux manoirs et à M. Guy Perrotte, directeur de l'entreprise de menuiserie Fosse-Perrotte à Réveillon, pour sa précieuse collaboration, ses observations et l'indication de ces deux importants témoins. Le châssis du manoir de Brigemont a été relevé dans son atelier.

### Situation



### Documents annexés

- Planche n°1 : Compartiment gauche
- Planche n°2 : Compartiment droit
- Planche n°3 : Réveillon (Orne) – Manoir des Rosiers - Demi-croisée
- Plan n°1 : Compartiment droit (élévation intérieure)
- Plan n°2 : Compartiment droit (élévation extérieure)
- Plan n°3 : Section horizontale
- Plan n°4 : Section verticale
- Plan n°5 : Serrurerie

<sup>5</sup> P. Siguret, *Les manoirs du Perche*, s. l., Ed. Les Amis du Perche, 1991, p. 44.